

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**

**DIRECTION NATIONALE
DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE**

**ENQUETE MALIENNE SUR L'EVALUATION DE LA PAUVRETE
EMEP 2000 – 2001**

MANUEL DE CODIFICATION

Avril 2001

SOMMAIRE

Rubriques	Page
Introduction	4
CHAPITRE I : LE QUESTIONNAIRE ALIMENTAIRE	5
Identification du ménage	5
Caractéristiques du ménage	5
Liste des membres du ménage	5
Décompte des rationnaires	5
Déjeuner	5
Dîner	9
Petit déjeuner	11
CHAPITRE II : LE QUESTIONNAIRE BUDGETAIRE	12
Page de garde : identification du ménage	12
Liste des membres du ménage qui participent aux dépenses communes	12
R1. Achats de provisions (de plus d'une semaine)	12
R2. Dépenses spéciales au cours des trois derniers mois	12
R2.1 Dépenses spéciales à l'occasion de la rentrée scolaire.....	12
R2.2 Dépenses à l'occasion des fêtes religieuses (Tabaski, Ramadan, Noël.....)	12
R2.3 Dépenses à l'occasion d'événements familiaux (baptême, mariage, décès...)	13
R3. Autres acquisitions d'habillement au cours des trois derniers mois	13
R4. Dépenses fréquentes et régulières effectuées au cours des trois derniers mois	13
R5. Dépenses pour acquisition de biens durables et autres dépenses non courantes effectuées au cours des trois derniers mois.....	13
J1. Consommation alimentaires individuelles des membres du ménage en dehors des repas	13
J2. Acquisition au cours de la journée des biens et services courants non alimentaires	13
CHAPITRE III : LE QUESTIONNAIRE MENAGE.....	14
La page de garde : identification du ménage	14
Section 1 : Composition du ménage	14
Section 2 : Alphabétisation et éducation	14
Section 3 : Santé	14
Section 4 : Emploi et chômage	14
Section 5 : Pauvreté et exclusion	14
Section 6 : Logement et confort	14
Section 7 : Equipement du ménage	14
Section 8 : Accès aux services sociaux de base les plus proche	14

Section 9 : Anthropométrie	15
ANNEXE	16
Annexe 1 : Code géographique	
Annexe 2 : Code professions	
Annexe 3 : Code préparations	
Annexe 4 : Code produits	
Annexe 5 : Code nomenclature d'activités (extrait de la nomenclature d'activités harmonisées pour les Etats membres d'AFRISTAT	

INTRODUCTION

Ce manuel porte sur la codification des données figurant dans les différents Questionnaires de l'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP2000-2001). Il regroupe donc l'ensemble des codes adoptés pour cette Enquête.

On entend par Codification, une correspondance entre des renseignements exprimés en langage courant recueillis lors d'une opération de collecte (Recensement ou enquête) et des données chiffrées appelées **CODES** afin de permettre leur traitement à l'ordinateur.

"**L'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté**" se donne entre autres, comme objectifs d'atteindre les résultats suivants :

- L'évaluation de la consommation des ménages par fonction de consommation en mettant en lumière les différences inter-régionales et intra-régionales, les différences entre les catégories socioprofessionnelles etc..... ;
- La détermination des coefficients budgétaires permettant l'élaboration des indices de prix ;
- L'estimation de l'autoconsommation (notamment des ménages agricoles) ;
- La contribution à l'amélioration de l'estimation de la production de certains produits de l'agriculture et de l'élevage ;
- La détermination des apports en nutriments des aliments consommés et la comparaison avec les besoins théoriques ;
- L'appréciation de l'alimentation des enfants de moins de deux (2) ans ;
- La détermination des dépenses des ménages par an et par tranche de revenu pour l'ensemble du pays, région, milieu (urbain, rural) et zones agro-climatiques ;
- La définition d'un profil de pauvreté et l'analyse des déterminants de celle – ci.

Les renseignements recueillis sur le terrain, pour aboutir à ces différents résultats, ont été faits à partir de questions contenues dans quatre (4) questionnaires distincts : un questionnaire alimentaire, un questionnaire budgétaire, un questionnaire ménage et un questionnaire complémentaire du questionnaire budgétaire.

La Codification, consiste à faire correspondre à chacune des réponses aux différentes questions posées lors de l'enquête, un "chiffre " appelé **CODE** afin de permettre le traitement Informatique des données.

CHAPITRE I : LE QUESTIONNAIRE ALIMENTAIRE

Cette partie du manuel porte sur la codification des données des différents tableaux du "Questionnaire Alimentaire".

Les Codes correspondent à ceux "des Produits Alimentaires, Boissons et Tabac" achetés et désignés lors des opérations : enregistrements et pesée des "Achats Alimentaires du "ménage pour le déjeuner, le dîner et le petit déjeuner.

Les "codes" portent ainsi sur les données des tableaux suivants :

Page 1) IDENTIFICATION DU MENAGE

Cette page ne demande aucune codification. Les informations recueillies sur cette page sont pré- codées par l'enquêteur ou le contrôleur. Cependant il y a lieu de vérifier si tous les codes sont renseignés sinon se référer à **l'annexe 1 : codes géographiques** pour remplir les grilles de chiffrement non renseignés.

Page 2) CARACTERISTIQUES DU MENAGE

Ici également on ne prévoit pas de travail de codification. Les différentes questions sont déjà codifiées à l'avance par l'enquêteur ou le contrôleur. Mais il faudra vérifier si tous les codes sont bien mis à leur place.

Page 3) LISTE DES MEMBRES DU MENAGE

Sur cette page du questionnaire alimentaire , seule la **colonne 9 : Profession** est concernée par la codification. Les numéros de codes se trouvent en **annexe 2 : code profession** du présent manuel de codification.

Page 4) DECOMPTE DES RATIONNAIRES (âgés de plus d'un an)

Cette page ne nécessite aucune codification.

Page 5) 4-DEJEUNER

- Tableau 4.0 Sevrage des enfants âgés de moins de 2 ans

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à la **colonne 8** relative au code des **types d'aliment au sevrage** en se référant à la désignation des aliments à la colonne 7. Cette codification est donnée dans le tableau ci-après

Type d'aliments au sevrage	Code
Bouillie à base de céréales (mil, sorgho, maïs,.....)	001
Bouillon de viande	002
Bouillon de poisson	003
Purée de pomme de terre	004
Purée de patate	005
Purée d'autres tubercules n.d.a	006
CERELAC	007
Lait	008
Fruit	009
Pâte alimentaire	010
Lipton + quinquéliba	011
Œuf cuit	012

- **Tableau 4.1 Nom des préparations du ménage pour le déjeuner**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à la **colonne 3** relative au code des préparations pour le déjeuner en se référant à la désignation des préparations à la colonne 2. Cette codification se retrouve **en annexe 3 : code préparation** du présent document.

Page 6) **DEJEUNER**

- **TABLEAU 4-2 : Enregistrement et pesée des "Achats Alimentaires" du ménage pour le déjeuner**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à la **colonne 4** relative au code des produits alimentaires achetés pour le déjeuner en se référant à la désignation de ces produits en colonne 3. (**c.f annexe 4 : code produits**)

Page 7) **DEJEUNER**

- **TABLEAU 4-3 : Pesée des produits entrant dans les préparations du ménage**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera **aux colonnes 3, 5 et 7**. La **colonne 3** est relative au code de la préparation (voir annexe 3 : code préparations) en se référant au nom de la préparation en colonne 2, tandis que **la colonne 5** est relative au code produit (voir annexe 4 : code produits) en se référant à la désignation du produit en colonne 4 et **la colonne 7** est relative au code de l'état du produit à la pesée en se référant à la désignation de l'état du produit en colonne 6.

On distingue les états suivants (pour les long libellés, on trouvera les abréviations correspondantes indiquées entre parenthèses) :

Etat du produit à la pesée	code
Frais sans fan (FRS FAN)	01
Frais avec fan (FR FAN)	02
Frais s.a.i	03
Sec avec son	04
Sec sans son	05
Sec s.a.i	06
Trempé/mouillé (tremp/mouil)	07
Mouillé avec son	08
Mouillé sans son	09
Non épluché/non nettoyé	10
Partie comestible (P C)	11
Décortiqué (DEC)	12
Non décortiqué (n déc)	13
Egorgé déplumé (ég-dép)	14
Egorgé non déplumé (ég-ndép)	15
Vivant	16
Pâte	17
Grillé (grill)	18
Cuit/bouilli (cuit/bouil)	19
Fumé	20
Grain	21
Poudre	22
Liquide	23
Solide	24
Concentré	25
	26
	27
	28
	29
	30
	31
	32
	33
	34
	35
	36
	37
	38
	39
	40
	41
	42
	43

- **TABLEAU 4-4 : Pesée journalière des aliments consommés par les enfants de moins de 2 ans.**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera aux colonnes 4 et 6. La colonne 4 est relative au code de la préparation (voir annexe 3 : code préparations) en se référant à la désignation de la préparation en colonne 3, tandis que la colonne 6 est relative au code produit (voir annexe 4 : code produits) en se référant à la désignation du produit en colonne 5.

Page 8) **Autres préparations ou aliments pour le déjeuner**

Cette page ne demande aucune codification.

Page 9) **DINER**

- **Tableau 8.1 : Nom des préparations pour le dîner**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à **la colonne 3** relative au code des préparations pour le dîner en se référant à la désignation des préparations à la colonne 2. Cette codification se trouve en annexe 3 : code préparations) du présent document.

Page 10) **DINER**

- **Tableau 8.2 : Enregistrement et pesée des achats alimentaires du ménage pour le dîner et le petit déjeuner**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à **la colonne 4** relative au code des produits alimentaires achetés pour le dîner et le petit déjeuner en se référant à la désignation de ces produits en colonne 3
(voir annexe 4 : code produits).

Page 11) **DINER**

- **Tableau 8.3 : Pesée des produits entrant dans les préparations du dîner du ménage**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera **aux colonnes 3, 5 et 7**. **La colonne 3** est relative au code de la préparation (voir annexe 3 :code préparations) en se référant au nom de la préparation, tandis que **la colonne 5** est relative au code produit (voir annexe 4 : code produits) en se référant à la désignation du produit en colonne 4 et **la colonne 7** est relative au code de l'état du produit à la pesée en se référant à la désignation colonne 6.

On distingue les états suivants (pour les long libellés, on trouvera les abréviations correspondantes indiquées entre parenthèses) :

Etat du produit à la pesée	code
Frais sans fan (FRS FAN)	01
Frais avec fan (FR FAN)	02
Frais s.a.i	03
Sec avec son	04
Sec sans son	05
Sec s.a.i	06
Trempé/mouillé (tremp/mouil)	07
Mouillé avec son	08
Mouillé sans son	09
Non épluché/non nettoyé	10
Partie comestible (P C)	11
Décortiqué (DEC)	12
Non décortiqué (n déc)	13
Egorgé déplumé (ég-dép)	14
Egorgé non déplumé (ég-ndép)	15
Vivant	16
Pâte	17
Grillé (grill)	18
Cuit/bouilli (cuit/bouil)	19
Fumé	20
Grain	21
Poudre	22
Liquide	23
Solide	24
Concentré	25
	26
	27
	28
	29
	30
	31
	32
	33
	34
	35
	36
	37
	38
	39
	40
	41
	42
	43

- **Tableau 8.4 : Pesée des aliments consommés par les enfants âgés de moins de 2 ans**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera **aux colonnes 4 et 6**. La **colonne 4** est relative au code de la préparation (voir annexe 3 : code préparations) en se référant à la désignation de la préparation en colonne 3, tandis que la **colonne 6** est relative au code produit (voir annexe 4 : code produits) en se référant à la désignation du produit en colonne 5.

Page 12) **PETIT DEJEUNER**

- **Tableau 9-1 : Nom des préparations du ménage pour le petit déjeuner**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera à **la colonne 3** relative au code des préparations pour le petit déjeuner (voir annexe 3 : code préparations) en se référant à la désignation des préparations à la colonne 2.

- **Tableau 9-2 : Pesée des produits entrant dans les préparations du petit déjeuner du ménage**

Sur ce tableau, l'on s'intéressera **aux colonnes 3, 5 et 7**. La **colonne 3** est relative au code de la préparation (voir annexe 3 : code préparations) en se référant au nom de la préparation, tandis que **la colonne 5** est relative au code produit (voir annexe 4 : code produits) en se référant à la désignation du produit en colonne 4 et **la colonne 7** est relative au code de l'état du produit à la pesée en se référant à la désignation colonne 6.

Page 13) **Autres préparations ou aliments pour le Dîner**

Cette page ne demande aucune codification

Page 14) **Autres préparations ou aliments pour le petit déjeuner**

Cette page ne demande aucune codification

NB : Ces informations recueillies pendant le premier jour sont valables pour les autres jours de l'enquête (voir page 15 à 74 du questionnaire Alimentaire)

De même, comme on le verra au chapitre II, ces mêmes codes seront utilisés pour les données de certains tableaux du "Questionnaire Budgétaire".

CHAPITRE II : LE QUESTIONNAIRE BUDGETAIRE

Cette seconde partie du manuel, porte sur les "codes" retenus pour les données des différents tableaux du "**Questionnaire budgétaire**".

Rappelons à cet effet, que le "questionnaire Budgétaire a pour but, de faire enregistrer toutes les acquisitions de biens et services alimentaires et non alimentaires au cours des périodes données, ceci afin de déterminer en quantité et en valeur la consommation par an et par produits des populations.

Pour assurer une bonne codification, il convient de bien suivre les instructions données page par page de ce document.

La page de garde : identification du ménage

Cette page ne demande aucune codification. Les informations recueillies sur cette page sont codées par l'enquêteur ou le contrôleur. Cependant il y a lieu de vérifier si tous les codes sont renseignés, le cas échéant se référer à **l'annexe 1 : codes géographiques** pour remplir les grilles de chiffrement non renseignés.

Page 1) Liste des membres du ménage qui participent aux dépenses communes de ce ménage.

Ici, la codification concerne les **colonnes 3** (catégorie de dépenses communes au ménage) **et 4** (fait t -il/elle des dépenses individuelles pour autres personnes ?). La codification de ces deux colonnes est normalement effectuée sur le terrain par l'agent de collecte ou du contrôle en faisant la somme des codes utiles .

L'agent de codification est tenu de vérifier que les cases sont bien renseignés, le cas échéant il doit saisir le superviseur de la codification.

Page 2) R1. Achats de provisions (de plus d'une semaine)

La codification ne concerne que la **colonne 2**. Le code est déterminé à partir de la désignation du produit (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

Page 3) R2. Dépenses spéciales au cours des trois derniers mois

- R2.1 : Dépenses spéciales à l'occasion de la rentrée scolaire

La codification concerne la **colonne 2** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation du produit pour chaque poste de dépense (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- R2.2 : Dépenses à l'occasion des fêtes religieuses (Tabaski, Ramadan, Noël, etc...)

La codification concerne la colonne 2 uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation du produit pour chaque poste de dépense (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **R2.3 : Dépenses à l'occasion d'événements familiaux (Baptême, circoncision, mariage, anniversaire, décès)**

La codification concerne la **colonne 2** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation du produit pour chaque poste de dépense (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **R3 : Autres acquisitions d'habillement au cours des trois derniers mois**

La codification concerne la **colonne 5** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation du produit pour chaque poste de dépense (colonne 4). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **R4 : Dépenses fréquentes et régulières effectuées au cours des trois derniers mois**

La codification concerne la **colonne 2** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation de la dépense (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **R5 : Dépenses pour acquisitions de biens durables et autres dépenses non courantes faites par les membres du ménage au cours des trois derniers mois**

La codification concerne la **colonne 2** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation de la dépense en biens et services (colonne 1). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **J1 : Consommations alimentaires individuelles des membres du ménage en dehors des repas**

La codification concerne la **colonne 4** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation des produits alimentaires et tabacs (colonne 3). **Voir annexe 4 : codes produits.**

- **J2 : Acquisition au cours de la journée de biens et services courants non alimentaires**

La codification concerne la **colonne 2** uniquement. Le code est déterminé à partir de la désignation des biens et services (colonne 3). **Voir annexe 4 : codes produits..**

CHAPITRE III : LE QUESTIONNAIRE MENAGE

La page de garde : identification du ménage

Cette page ne demande aucune codification. Les informations recueillies sur cette page sont codées par l'enquêteur ou le contrôleur. Cependant il y a lieu de vérifier si tous les codes sont renseignés, le cas échéant se référer à **l'annexe 1 : codes géographiques** pour remplir les grilles de chiffrement non renseignés.

Section 1 : Composition du ménage

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

Section 2 : Alphabétisation (15 ans et plus) et éducation (3 ans et plus)

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

Section 3 : Santé

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

Section 4 : Emploi et Chômage

La codification ne concerne que la question 14 . Le code est déterminé à partir de la désignation de l'activité principale où travaille « prénom ». **Voir annexe 5 : nomenclature d'activités .**

(extrait de la nomenclature d'activités harmonisées pour les Etats membres d'AFRISTAT)

Section 5 : Pauvreté et exclusion

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

NB : Vérifier que les chiffres inscrits dans les grilles de chiffrement en colonne 3 correspondent bien à la somme des chiffres encerclés à la colonne 2. Le cas échéant informer le superviseur de la codification.

Section 6 : Logement et Confort du ménage

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

NB : Pour la question n° 10 : « Type d'aisance », vérifier que les chiffres inscrits dans les grilles de chiffrement en colonne 3 correspondent bien à la somme des chiffres encerclés à la colonne 2. Le cas échéant informer le superviseur de la codification.

Section 7 : Equipement du ménage

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

Section 8 : Accès aux services sociaux de base les plus proches

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

NB : Pour la question n°5 « Pourquoi pas » , vérifier que les chiffres inscrits dans les grilles de chiffrement correspondent bien à la somme des chiffres encerclés . Le cas échéant informer le superviseur de la codification.

Section 9 : Anthropométrie

Cette page ne nécessite aucune codification. Tous les codes nécessaires sont renseignés par l'agent de collecte ou du contrôle.

ANNEXES

Annexe 1 : Code géographique

Annexe 2 : Code professions

Annexe 3 : Code préparations

Annexe 4 : Code produits

Annexe 5 : Code nomenclature d'activités (extrait de la nomenclature d'activités harmonisées pour les Etats membres d'AFRISTAT